

BO
ASSEMBLEE NATIONALE

-=-=-=-=-=-

Justice
SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-=-

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES LEGISLATIFS

-=-=-=-=-=-

DIRECTION DES SEANCES
ET DES COMMISSIONS

BURKINA FASO
Unité - Progrès -

**BILAN
DES SESSIONS PARLEMENTAIRES
DE L'ANNEE 2010**

février 2011

La clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2010 de l'Assemblée nationale a mis fin aux activités parlementaires de ladite année.

Au cours de cette année, les parlementaires ont légiféré et contrôlé l'action du gouvernement à travers des questions orales avec ou sans débat, des questions d'actualité, des questions écrites et des missions d'information.

Le présent bilan des sessions parlementaires de l'année 2010 de la Direction des séances et des commissions s'articule autour des points suivants :

- bilan statistique ;
- travaux des commissions générales ;
- travaux des séances plénières ;
- difficultés rencontrées ;
- suggestions ;
- conclusion.

I. BILAN STATISTIQUE

A. PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE (du 15 au 29 janvier 2010) :

1. Nombre de dossiers déposés à l'Assemblée nationale :	08
- projets de loi inscrits à l'ordre du jour :	08
Lois votées :	08
Résolution votée :	01

B. PREMIERE SESSION ORDINAIRE (du 03 mars au 31 mai 2010) :

1. Nombre de dossiers déposés à l'Assemblée nationale :	24
- projets de loi inscrits à l'ordre du jour :	23
- proposition de résolution inscrite à l'ordre du jour :	01
- projet de loi retiré de l'ordre du jour :	01
- projet de loi ajourné :	01
- projet de loi renvoyé à la Commission :	01
 2. Questions	
- questions orales avec débat inscrites à l'ordre du jour :	11
- questions orales avec débat répondues :	11
- questions orales sans débat inscrites à l'ordre du :	05

- questions orales sans débat répondues :	05
- questions d'actualité déposées :	05
- questions d'actualité répondues :	02
- questions écrites transmises au gouvernement :	02
- question écrite répondue :	01
- question écrite non répondue :	01
Lois votées :	20
Résolutions votées :	05

C. DEUXIEME SESSION ORDINAIRE (du 29 septembre au 27 décembre 2010)

1. Nombre de dossiers déposés à l'Assemblée nationale :	27
- projets de loi inscrits à l'ordre du jour :	24
- projets de loi retirés de l'ordre du jour :	03
2. Questions	
- questions orales avec débat inscrites à l'ordre du jour :	17
- questions orales avec débat répondues :	17
- question orale sans débat inscrites à l'ordre du jour :	01
- question orale sans débat répondue :	01
- question d'actualité déposée :	01
- question d'actualité répondue :	01
- questions écrites notifiées au gouvernement :	11
- questions écrites répondues :	07
- questions écrites non encore répondues :	04
Lois votées :	21
Résolutions votées :	02

D. CONCLUSION :

- 49 lois votées ;
- 08 résolutions votées ;
- 28 questions orales avec débat répondues ;
- 06 questions orales sans débat répondues ;
- 03 questions d'actualité répondues ;
- 13 questions écrites transmises au gouvernement.

L'année parlementaire 2010 a été marquée par la tenue de trois sessions dont une session extraordinaire et deux sessions ordinaires.

La session extraordinaire de l'année 2010 s'est déroulée conformément aux articles 88 de la Constitution et 27, alinéa 1 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Les première et deuxième sessions se sont tenues en vertu des articles 87 de la Constitution et 26, alinéa 2 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Il ressort du bilan statistique que les députés ont voté 49 lois et 08 résolutions. Ils ont aussi contrôlé l'action du gouvernement selon les procédures prévues aux articles 130 à 136 du Règlement de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale, à travers certaines commissions générales a effectué des missions d'information conformément à l'article 147 de son Règlement.

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS GENERALES

1. Session extraordinaire du 15 au 29 janvier 2010

Huit projets de loi ont été inscrits à l'ordre du jour de cette session extraordinaire.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de séances et d'heures de travail tenu par les commissions générales affectataires de dossiers :

Dossiers Commissions	FOND	AVIS	Nombre de séance de travail (matin et après midi)	Temps de travail
COMFIB	05	00	13	38 h 45 mn
CAGIDH	01	00	04	12 h 35 mn
CAED	02	00	02	03 h 15 mn
CODE	-	-	-	-
CEASC	00	01	01	00 h 55 mn
TOTAL	08	01	20	55 h 30 mn

Il ressort de ce tableau que les huit projets de loi inscrits à l'ordre du jour ont été examinés au fond par trois commissions générales dont cinq par la COMFIB, deux par la CAED et un par la CAGIDH. La CEASC a été saisie d'un dossier pour avis. La CODE n'a été affectataire de dossiers ni pour le fond ni pour avis.

2. Session ordinaire du 03 mars au 31 mai 2010

La première session ordinaire s'est tenue du 03 mars au 31 mai 2010.

Au cours de cette session, les députés ont voté des lois et contrôlé l'action du gouvernement en posant des questions orales, écrites et d'actualité.

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition des dossiers affectés aux différentes commissions générales par la Conférence des Présidents.

Dossiers Commissions	FOND	AVIS	Nombre de dossiers par commission
COMFIB	02	00	02
CAGIDH	05	04	09
CAED	08	01	09
CODE	05	06	11
CEASC	02	02	04
TOTAL	22	13	35

24 dossiers ont été déposés sur le bureau du Président de l'Assemblée nationale ; cependant 22 dossiers ont été examinés par les commissions générales.

Deux projets de loi n'ont pas été examinés par l'Assemblée nationale au cours de la première session. Ce sont :

- le projet de loi portant fixation de la limite d'âge des personnels militaires des forces armées nationale (retiré de l'ordre du jour par le gouvernement) ;
- le projet de loi portant protection des données à caractère personnel (ajourné par la conférence des présidents.

Il ressort du tableau ci-dessus que toutes les commissions générales ont été affectataires de dossiers soit pour le fond, soit pour avis.

Le nombre de séances et d'heures de travail des commissions générales comptabilisé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Commissions	Matin	Après-midi	Total des séances	Heures de travail
COMFIB	05	03	08	16 h 24 mn
CAGIDH	18	04	22	16 h 09 mn
CAED	14	05	19	48 h 15 mn
CODE	18	01	19	21 h 25 mn
CEASC	10	02	12	24 h 42 mn
TOTAL	65	15	80	126 h 55mn

Les statistiques des séances et des heures de travail ont été obtenues à partir des données contenues dans les rapports des commissions générales.

Le nombre total de séances de travail est de 80, soit 65 les matins et 15 les après-midi.

Le constat qui se dégage est que la CAGIDH a tenu le plus grand nombre de séances de travail soit 22 au total, dont 18 le matin et 04 l'après-midi et la COMFIB le plus petit nombre, soit 08 au total dont 05 le matin et 03 l'après-midi.

La CAED a comptabilisé le plus grand nombre d'heures de travail soit 48 h 15 minutes et la CAGIDH, le plus faible nombre, soit 16 h 09 minutes.

Les calendriers de travail établis par les commissions générales ont été transmis au ministère chargé des relations avec le parlement.

3. Session ordinaire du 29 septembre au 27 décembre 2010

La deuxième session ordinaire dite session budgétaire a enregistré l'inscription de 24 dossiers à l'ordre du jour par la Conférence des présidents. 21 lois ont été votées par l'Assemblée nationale.

Le tableau ci-dessous fait le point des dossiers examinés par les commissions générales.

Dossiers Commissions	FOND	AVIS	Nombre de dossiers par commission
COMFIB	02	02	04
CAGIDH	09	02	06
CAED	08	02	11
CODE	01	05	10
CEASC	01	03	04
TOTAL	21	14	35

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que 21 dossiers ont été examinés au fond et 14 pour avis par les commissions générales.

Le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2011 affecté à la COMFIB a été le dossier le plus volumineux de cette session.

Conformément à l'article 48, alinéa 1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la COMFIB a été convoquée par le Président de l'Assemblée nationale le 1^{er} septembre 2010 pour examiner les avant-projets de budget des ministères et institutions.

Dans le cadre de l'examen de ce dossier, la COMFIB s'est subdivisée en cinq sous-commissions. Elle a produit 03 rapports : un rapport général, un jet de rapports spéciaux sectoriels et un jet de rapports spéciaux thématiques. Toutes les autres commissions ont été saisies pour avis

Les commissions générales ont tenu plusieurs séances de travail les matins et les soirs.

Le volume de travail effectué par les commissions générales au cours de cette session, évalué en nombre de séances tenues et de temps horaire de travail se résume dans le tableau ci-après :

Commissions	Matin	Après-midi	Total des séances	Heure de travail
COMFIB	03*	02*	04*	12 h 35mn*
CAGIDH	18	08	26	37 h 55mn
CAED	16	02	18	19 h 41mn
CODE	07	00	07	07 h 50mn
CEASC	06	02	08	07 h35 mn

Les séances de travail et d'heures de la COMFIB ne sont pas exhaustives. En effet, le temps consacré à l'examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget, gestion 2011 n'a pu être comptabilisé parce que le rapport général n'a pas répertorié intégralement toutes les heures de travail de la commission et les rapports spéciaux thématiques et sectoriels ne les mentionnent pas.

4. Conclusion des travaux des commissions générales

Au cours des sessions parlementaires de l'année 2010, toutes les commissions générales ont été affectataires de dossiers tant pour le fond que pour avis. Le nombre de dossiers examinés par chacune des commissions est présenté dans le tableau ci-dessous.

COMMISSIONS \ DOSSIERS	FOND	AVIS
COMFIB	09	02
CAGIDH	15	06
CAED	18	03
CODE	06	11
CEASC	03	06
TOTAL	51	28

De l'analyse de ce tableau récapitulatif, on constate que la CAED a examiné le plus grand nombre de dossiers au fond, soit 18 projets de loi sur un total de 51 dossiers programmés dans l'ordre du jour des trois sessions parlementaires de l'année 2010.

La CEASC a examiné deux fois le projet de loi portant lutte contre le tabac au Burkina Faso. Au cours de la première session ordinaire, la commission a produit son rapport ; cependant la séance plénière a décidé de renvoyer le dossier en commission pour complément d'information. Au cours de la deuxième session ordinaire, ledit projet de loi a été voté par l'Assemblée nationale.

COMMISSIONS SESSIONS	COMFIB		CAGIDH		CAED		CODE		CEASC	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Session extraordinaire	05	00	01	00	02	00	00	00	00	01
Première session ordinaire	05	03	18	04	14	05	18	01	10	02
Deuxième session ordinaire	03*	02*	18	08	16	02	07	00	06	02
TOTAL	13	05	37	12	32	07	25	01	16	05

❖ Au niveau de la COMFIB, les données fournies sont indicatives parce qu'elles ne prennent pas en compte le nombre de réunions tenues par les cinq sous-commissions lors de l'examen du budget, gestion 2011. Il n'a pas été possible d'obtenir des informations à partir du rapport général et des rapports sectoriels et thématiques.

5. Missions d'information des commissions générales

Certaines commissions générales ont effectué des missions d'information en vertu de l'article 147 du Règlement de l'Assemblée nationale qui dispose que : « *les commissions générales assurent l'information de l'Assemblée pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du gouvernement. A ce titre, elles peuvent entreprendre des contrôles sur le terrain....* ».

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (GAGIDH), la Commission du développement économique et de l'environnement (CODE) et la Commission de l'emploi, des affaires sociales et culturelles (CEASC) ont mené des activités entrant dans le cadre des missions d'information.

LA COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (GAGIDH)

La CAGIDH a tenu deux séminaires d'information portant sur :

- le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le 28 avril 2010 ;
- l'état de mise en œuvre de la décentralisation au Burkina Faso, animé par le Ministre délégué chargé des collectivités locales, le 29 avril 2010.

LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT (CODE)

La CODE a effectué une mission d'information sur les sites miniers artisanaux et industriels du Burkina Faso du 26 au 29 janvier 2010.

Elle a également accueilli des parlementaires maliens en visite au Burkina Faso du 09 au 16 mai 2010.

Les membres de la CODE et leurs hôtes ont effectué des visites de terrain sur les sites suivants :

- le parc urbain Bangré-Wéogo ;
- la mine d'or d'Essakane ;
- le barrage de Ziga ;
- les réalisations de Bagré (le barrage, les plaines et le centre écotouristique).

LA COMMISSION DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES (CEASC)

La CEASC a participé à la Semaine nationale de la culture (SNC) à Bobo-Dioulasso du 27 novembre au 04 décembre 2010.

III. TRAVAUX DES SEANCES PLENIERES

1. Session extraordinaire du 15 au 29 janvier 2010

L'Assemblée nationale, au cours de la session extraordinaire, a délibéré et voté 08 lois et 01 résolution portant validation du mandat de Monsieur KONE Ibrahim, le 15 janvier 2010, en remplacement du député BA Sambo Issouf, démissionnaire.

Les statistiques de délibération se résument ainsi qu'il suit :

- Nombre de jours de séance.....05
- Nombre de séances.....05
- Nombre d'heures de délibération.....09 h 48 mn
- Temps moyen de délibération par séance.....02 h 27 mn

2. Session ordinaire du 03 mars au 31 mai 2010

La cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire a été marquée le mercredi 03 mars 2010 par l'adoption de l'ordre du jour et le discours du Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Roch Marc Christian KABORE.

Son Excellence Monsieur Evariste BOSHAB, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo (RDC) a rehaussé de sa présence cette cérémonie.

La Direction des séances et des commissions a enregistré le dépôt à la présidence de l'Assemblée nationale de 23 projets de loi et une proposition de résolution portant modification du règlement de l'Assemblée nationale.

Les séances plénières ont été consacrées à la délibération de 20 projets de loi et 05 résolutions. Le projet de loi portant lutte contre le tabac a été renvoyé en commission pour complément d'information.

L'Assemblée nationale a auditionné le gouvernement sur 16 questions orales dont 11 avec débat et 05 sans débat et sur 02 questions d'actualité.

02 questions écrites ont été notifiées au gouvernement.

Conformément à l'article 109 de la Constitution, le Premier ministre a exposé la situation de la Nation le jeudi 25 mars 2010, à partir de 16 heures suivi de débats.

Pour la deuxième fois consécutive depuis la première législature de la quatrième République, la Conférence des présidents a appliqué l'article 57 du Règlement de l'Assemblée nationale qui organise les débats en séance plénière.

Le temps de parole a été reparti aux quatre groupes parlementaires proportionnellement à leur nombre, ce qui a permis d'encadrer les débats sur des sujets beaucoup plus d'intérêt national que local.

Le groupe parlementaire Alliance pour la démocratie et la justice (ADJ) a protesté contre ce système de répartition de temps de parole. Les membres de ce groupe ont refusé de prendre part aux débats et ont quitté l'hémicycle.

L'Assemblée nationale a voté des résolutions portant validation du mandat de deux députés respectivement le 15 avril 2010 et le 20 mai 2010 suite à la démission des députés titulaires. Il s'agit de :

- Monsieur GUIGMA Koudpiga Victor en remplacement du député MASSIMBO Pissy Léonard ;
- Monsieur BOUDO Athanase en remplacement du député SANKARA Bénéwendé Stanislas.

Trois autres résolutions ont également été votées portant :

- élection du bureau de l'Assemblée nationale à la séance plénière du 28 mai 2010 dans la matinée ;
- renouvellement des commissions générales à la séance plénière du 28 mai 2010 dans l'après midi ;
- modification du règlement de l'Assemblée nationale.

Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de l'Assemblée nationale de la République du Burundi a été reçu à l'hémicycle, le mercredi 07 avril 2010, pour une adresse aux députés.

Des séances, initialement prévues à l'hémicycle ont été délocalisées sur décision de la Conférence des présidents. Désormais, seules les personnalités de marque seront reçues à l'hémicycle pour des communications.

C'est ainsi que la journée d'information sur le Millenium Challenge Account (MCA-BF) s'est tenue finalement à l'hôtel Azalaï, le 05 mai 2010.

La communication de Monsieur Robert Badinter sur la peine de mort, prévue pour le 12 mai 2010 a été annulée.

Les séances plénières se sont déroulées de manière satisfaisante. La procédure législative établie par le Règlement de l'Assemblée nationale a été assez bien respectée.

Le tableau ci-après indique le nombre de séances plénières et d'heures de délibération au cours de cette session.

- Nombre de jours de séance.....25

- Nombre de séances.....26
- Nombre d'heures de délibération.....47 heures
- Temps moyen de délibération par séance.....2 heures 20 mn

3. Session ordinaire du 29 septembre au 27 décembre 2010

La deuxième session ordinaire a enregistré l'inscription de 24 projets de loi à l'ordre du jour ; cependant 21 lois ont été votées. 03 projets de loi ont été retirés de l'ordre du jour par le gouvernement. Ce sont :

- le projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ordre des médecins au Burkina Faso ;
- le projet de loi portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2010- 006/PRES du 06 avril 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150021693 conclu le 16 février 2010 à Tunis entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale.

Dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, les députés ont reçu 18 questions orales dont 17 avec débat et 01 sans débat. 11 questions écrites ont été notifiées au gouvernement.

L'Assemblée nationale a procédé à la validation du mandat de :

- Monsieur PALENFO K. Jacques, le 29 septembre 2010, en remplacement du député OUALI Mihyemba Louis Armand, déchu de son mandat ;
- Monsieur OUOBA Kayaba Barthélemy, le 21 octobre 2010, en remplacement du député TANDAMBA Idrissa, décédé.

La séance plénière du jeudi 30 septembre 2010 était consacrée à l'audition du ministre de l'Economie et des finances sur le cadrage du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2011.

La séance plénière du lundi 04 octobre 2010 était une séance de sensibilisation et d'information de Madame le ministre de l'Action sociale et de la solidarité nationale sur les thèmes suivants :

- information et sensibilisation sur le fond national de solidarité ;
- plaidoyer pour la promotion de l'abandon de la pratique de l'excision.

La discussion de la Banque mondiale sur le thème : « *gouvernance et passation de marchés à la Banque mondiale* » prévue pour se tenir le lundi 20 décembre 2010, a été reportée à une date ultérieure.

La loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2011, adoptée par l'Assemblée nationale le 02 décembre 2010, constitue un instrument important de mise en œuvre de la politique de développement du gouvernement. Au cours de son élaboration, un certain nombre d'orientations ont été fixées par le gouvernement dans l'exposé des motifs dont :

- le maintien de la stabilité macroéconomique et l'amélioration de la compétitivité internationale de l'économie ;
- la diversification des exportations pour atténuer, entre autres, les risques liés à l'effondrement des cours du coton afin de stimuler la croissance ;
- le renforcement des secteurs sociaux afin d'en maximiser les effets sur la réduction de la pauvreté ;
- le renforcement des attributs de la bonne gouvernance, notamment la transparence de la gestion budgétaire.

Le budget de l'Etat, gestion 2011 qui a été voté s'établit ainsi qu'il suit :

- recettes totales :1 002 008 167 000 F CFA ;
- dépenses totales :1 166 340 986 000 F CFA ;
- besoin de financement :164 332 819 000 F CFA ;
- épargne budgétaire :86 386 492 000 F CFA.

Les groupes parlementaires ont apprécié le budget par des déclarations tenant lieu d'explication de vote dont les résultats sont les suivants sur un total de 108 votants :

- | | |
|----------------|----|
| - contre : | 11 |
| - abstention : | 00 |
| - pour : | 97 |

Les statistiques de délibération au cours de la deuxième session ordinaire font ressortir les informations suivantes :

- | | |
|--|------------|
| ▪ nombre de jours de séances plénières : | 22 |
| ▪ nombre de séances : | 23 |
| ▪ heures totales de délibération : | 41 h 28 mn |
| ▪ temps moyen de délibération par séance : | 01 h 51 mn |

4. Conclusion des travaux en séances plénières

Au cours de l'année 2010, l'Assemblée nationale a tenu trois sessions parlementaires dont une session extraordinaire et deux sessions ordinaires.

Le projet de loi portant fixation de la limite d'âge des personnels militaires des forces armées nationales qui avait été retiré de l'ordre du jour par le gouvernement au cours de la première session ordinaire a été adopté par l'Assemblée nationale suite à sa réintroduction à la deuxième session ordinaire.

Les groupes parlementaires, lors du vote de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2011, ont fait des déclarations tenant lieu d'explication de vote.

Le récapitulatif des travaux en séances plénières se résume dans le tableau ci-dessous.

Session	Nombre de jours de séances	Nombre de séances	Heures de délibération	Temps moyen de délibération par séance
Session extraordinaire	05	05	9h 48 mn	2 h 27 mn
Première session ordinaire	25	26	47 h	02 h 20 mn
Deuxième session ordinaire	22	23	41h 28 mn	01 h 51 mn

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

Des difficultés ont été rencontrées par la Direction des séances et des commissions dans l'exécution de sa mission au cours de l'année parlementaire 2010.

A la CODE, des difficultés ont été constatées dans la saisie des rapports par la secrétaire qui ne maîtrise pas l'outil informatique et qui accuse un déficit de vision.

La modification à plusieurs reprises des programmes de travail de certaines commissions en cours de session, quelquefois à moins de 24 heures du début des travaux n'a pas facilité l'organisation pratique du travail.

Des cas d'absence ou de retard de ministres ont été constatés à certaines auditions ; ce qui a entraîné soit des reports soit des démarrages tardifs des travaux.

Il a été aussi remarqué au cours de quelques séances de travail des commissions générales, de longues attentes de certains ministres pour leur audition par les commissions ; cela est dû à la programmation l'un à la suite de l'autre de plusieurs dossiers de la même commission le même jour.

Les réponses aux questions soumises au gouvernement n'ont pas été souvent transmises avec diligence à la commission pour être intégrées dans les rapports des

commissions ; ce qui a eu pour conséquence l'adoption un peu tardive desdits rapports.

Le calendrier de travail établi par la CAGIDH a connu des difficultés dans sa mise en œuvre. En effet, l'Assemblée nationale, du 28 octobre au 25 novembre 2010, a suspendu ses travaux en raison de la campagne présidentielle. Le calendrier de travail de cette commission était particulièrement chargé à partir du 07 décembre 2010.

Les micro-ordinateurs des secrétariats de la CAED et de la CAGIDH sont dans un état défectueux.

Certaines des difficultés évoquées ci-dessus ont eu un impact négatif sur le délai de dépôt de certains rapports qui est de 72 heures pour les lois ordinaires et de 96 heures pour les lois organiques.

V. SUGGESTIONS

Pour remédier aux difficultés rencontrées, des suggestions sont faites en vue d'une amélioration du travail au niveau de la direction.

Il est souhaitable que la CODE dispose d'un secrétariat solide pour pallier les désagréments liés à la saisie des rapports.

Le respect des calendriers de travail est une exigence pour une bonne tenue des travaux de commission ayant pour conséquence le dépôt des rapports dans les délais requis par le Règlement de l'Assemblée nationale. Par conséquent, il est souhaitable que tous les acteurs (membres du gouvernement et ceux des commissions générales) puissent faire en sorte que les calendriers élaborés soient respectés.

En rappel, selon l'article 118 alinéa 1 de la Constitution, « *l'ordre du jour de l'Assemblée nationale comporte par priorité, dans l'ordre que le gouvernement a fixé, la discussion des pétitions populaires, des projets déposés par le gouvernement et des propositions acceptées par lui* ». Néanmoins, pour l'examen du projet de budget de l'Etat qui met à contribution toutes les commissions, il serait souhaitable que celles-ci soient moins chargées en période de session budgétaire.

La Direction des séances et des commissions souhaite bénéficier d'une formation en technique de rédaction administrative en général et spécialement en technique de rédaction des amendements, ce qui pourrait aboutir à l'élaboration d'un modèle-type et à une harmonisation de la présentation des amendements. Ce document pourrait servir de guide pour tous les acteurs impliqués dans la rédaction des amendements.

Il est fortement souhaité la formation en Excel pour les secrétaires et agents de suivi des travaux de la COMFIB, afin de faciliter la correction des tableaux des recettes et des dépenses et la mise en forme de la loi de finances.

Dans le but d'assurer une meilleure distribution des dossiers en séances plénières, il est souhaitable qu'il soit mis à la disposition des huissiers un comptoir d'accueil.

VI. CONCLUSION

Les agents la Direction des séances et des commissions ont participé activement, conformément à leurs attributions, à toutes les séances de travail en séances plénières et en commissions.

L'effectif du personnel de cette direction s'est renforcé au début de la deuxième session ordinaire de l'année 2010 avec l'arrivée de vingt-cinq nouveaux administrateurs parlementaires sortis de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

Ces cadres, affectés à la direction des séances et des commissions sont mis à la disposition des commissions générales pour appuyer les députés dans le travail législatif.

Ouagadougou, le

Le Directeur des séances
et des commissions

Bakary OUATTARA